

Membres présents

| | |
|---------------------------|---|
| ARCHAMPS | A RIESEN, |
| BEAUMONT | M GENOUD, |
| BOSSEY | J-L PECORINI, |
| CHENEX | P-J CRASTES, |
| CHEVRIER | A CUZIN, |
| COLLONGES-SOUS- SALEVE | |
| DINGY-EN-VUACHE | E ROSAY, |
| FEIGERES | M GRATS, |
| JONZIER-EPAGNY | M MERMIN, |
| NEYDENS | C VINCENT, |
| PRESILLY | L DUPAIN, |
| ST-JULIEN-EN- GENEVOIS | V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, J-C GUILLON, |
| SAVIGNY | B FOL, |
| VALLEIRY | A MAGNIN, |
| VERS | J LAVOREL |
| VIRY | L CHEVALIER, F DE VIRY, |
| VULBENS | F BENOIT, |

Membres absents : S BEN OTHMANE, V THORET-MAIRESSE,

Invités Secrétaires de mairies

ORDRE DU JOUR

| | |
|--|----------|
| I. Désignation d'un secrétaire de séance..... | 2 |
| II. Information/débat | 2 |
| 1. Point d'étape sur la démarche de travail technique relative à la coopération EPCI - communes | 2 |
| 2. Point d'avancement sur les ISDI (installations de stockage de déchets inertes)..... | 3 |
| 3. Point d'étape sur le diffuseur de Viry | 6 |
| III. Compte-rendu des commissions..... | 6 |
| IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 1^{er} février 2021 | 6 |
| V. Délibérations | 7 |
| 1. Economie – Entretien des voiries communautaires sur l'ensemble des zones d'activités économiques du territoire de la Communauté de communes du Genevois – Attribution du marché de travaux | 7 |
| 2. Mobilité : convention de financement d'une étude d'opportunité d'un parking relais accompagné de services à Archamps..... | 8 |
| VI. Divers | 9 |
| 1. SIGETA..... | 9 |
| 2. CPER et plan de relance..... | 9 |
| 3. Relations avec la trésorerie de Saint-Julien | 9 |

Monsieur le Président ouvre la séance.

I. Désignation d'un secrétaire de séance

Carole Vincent est désignée secrétaire de séance.

II. Information/débat

1. Point d'étape sur la démarche de travail technique relative à la coopération EPCI - communes

Diaporama joint au présent compte-rendu.

Concernant la création du poste de webmaster priorisée en 2021, V Lecauchois souligne que la proposition va au-delà puisque l'idée est de mutualiser les services communication ville/CCG et d'apporter aux communes un service, visant ainsi à avoir une cohérence sur le territoire par rapport à la communication, d'autant plus que des projets importants arrivent comme le tram ou la ressourcerie.

Concernant la démarche citoyenne priorisée en 2023, V Lecauchois précise que la réflexion intervient tard dans le calendrier, d'autant plus avec le démarrage du projet de ressourcerie qui demandera à travailler en concertation avec les associations.

F De Viry indique que Viry débute également une démarche citoyenne et ne pourra attendre 2023. La remarque est la même pour le placier pour lequel les besoins sont urgents. Des contacts ont d'ores et déjà été pris avec les communes limitrophes et avec Saint-Julien.

E Rosay note que certaines propositions méritent la tenue d'un débat politique et il souhaite savoir comment il est envisagé de mener la réflexion.

MH Dubois indique qu'effectivement la vision politique et la réflexion des groupes de travail mis en place devront se croiser.

E Rosay préconise une tenue du débat politique avant le début de la réflexion de certains groupes de travail pour que ces derniers puissent avancer sur des éléments concrets discutés par les élus. Il évoque plus particulièrement la thématique GEMAPI pour laquelle les élus ne se sont pas encore positionnés sur le périmètre d'intervention de la collectivité.

F Benoit observe que certaines thématiques comme le déneigement interrogent sur la pertinence de mutualiser. Par ailleurs, il précise que l'association des Maires, au vu des besoins, envisage en matière de ressources humaines d'accompagner la formation à l'attention des secrétaires de mairies.

F Boussalia précise que concernant le déneigement, les propositions sont certes limitées, mais peuvent concerner les communes limitrophes, l'idée étant de partager le matériel et le personnel.

F Benoit indique que certaines communes le font déjà de manière très pragmatique. Valleiry déneige par exemple la zone des Grands Chavannoux de Vulbens. La difficulté réside pour cette thématique dans le fait que toutes les communes auront besoin en même temps du matériel et du personnel ; il semble difficile en conséquence d'envisager une mutualisation.

A Magnin souligne que la mutualisation organisée jusqu'à présent relève du bon sens. Le recensement des besoins listés par les agents n'est pas forcément en relation avec les attentes des politiques. Il appartient à ces derniers d'arbitrer in fine.

C Vincent observe que les réflexions présentées font déjà état d'une priorisation alors que les élus ne se sont pas positionnés.

F Boussalia précise concernant les formations ressources humaines que celles mentionnées sont déployées par le CNFPT pour les agents au sens large.

Concernant la restitution faisant suite aux entretiens avec les Maires, A Magnin souligne que tous sont satisfaits des services de la Communauté, même s'il reste encore 2 communes à rencontrer. Les questionnements soulevés sont souvent partagés par un grand nombre de communes.

PJ Crastes observe que contrairement à la mutualisation menée de 2014 à 2020 il ne semble pas se dégager un besoin de créer un service global qui s'adresse à toutes les communes. Les démarches s'organiseront selon un périmètre variable en fonction de la thématique.

MH Dubois souligne qu'un besoin semble néanmoins partagé par tous, à savoir une ingénierie des politiques contractuelles et le montage de dossiers de subvention.

PJ Crastes signale qu'en terme de calendrier, les démarches avanceront selon les besoins ; il ne faut pas que ceux qui se sentent concernés soient freinés par les autres.

A Magnin note qu'il ne faut pas hésiter à lancer une coopération et en faire l'expérience, même si in fine elle est susceptible de ne pas durer dans le temps.

PJ Crastes rappelle néanmoins qu'une certaine stabilité est à rechercher, la collectivité ne pouvant offrir des solutions de secours aux politiques RH des communes, comme ce fut le cas sous le précédent mandat avec une commune.

2. Point d'avancement sur les ISDI (installations de stockage de déchets inertes)

Rappel du contexte et des enjeux

Contexte réglementaire

- déchets inertes (DI) : déchets minéraux non dangereux et non biodégradables, issus aux ¾ des activités de construction et de démolition du BTP
- Stockage DI = enjeu environnemental (zones humides, zones inondables, corridors écologiques)
- ISDI = ICPE (Installation classée pour la protection de l'environnement ; procédure d'enregistrement)

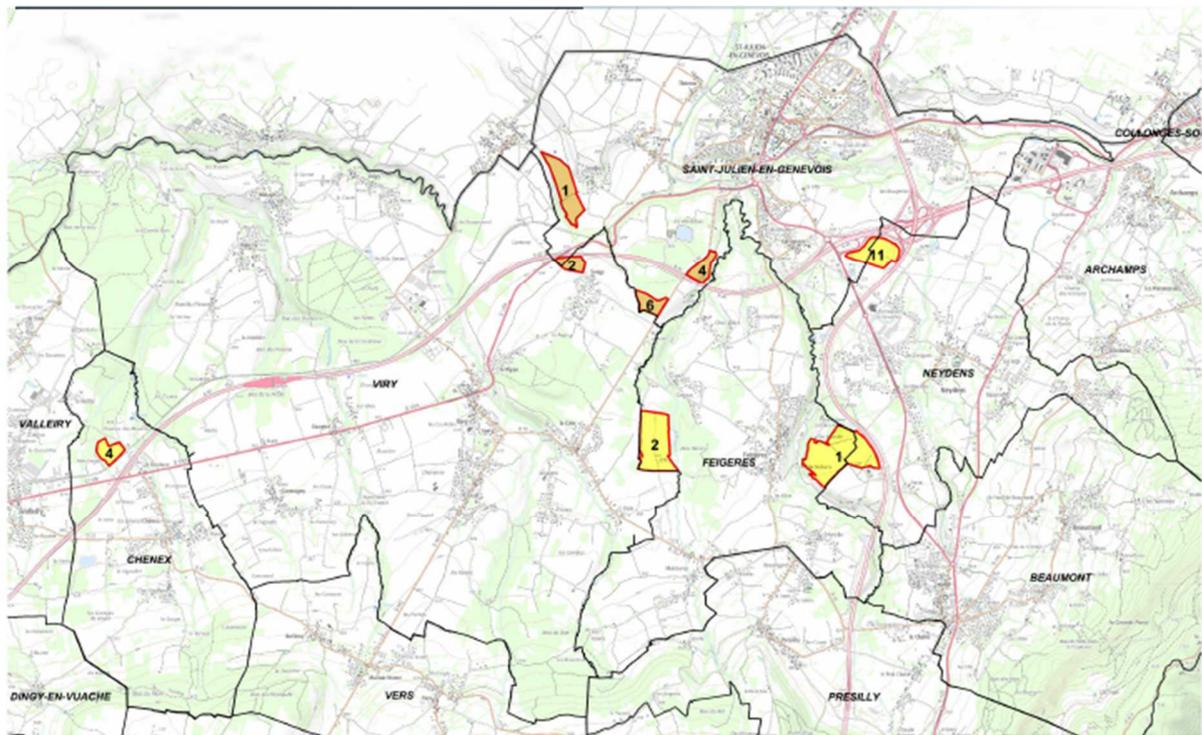
Enjeux locaux

- 300 000T de DI produits par an dans le Genevois
- Aucune ISDI sur le territoire – carrières insuffisantes pour élimination
- Dépôts sauvages, ISDI déguisées (permis d'aménager), longs trajets par camion, pas de régulation du marché

Travaux menés sous le précédent mandat

- Recherche de sites potentiels sur territoire CCG avec concours fédération locale BTP
- 10 sites identifiés
- Présentation en Bureau le 12 février 2020
 - ✓ Consensus pour une réflexion collective sous maîtrise d'oeuvre CCG, même si compétence communale (pour la suite : définition du champs d'intervention et, si besoin, révision statutaire)
 - ✓ Pas d'opposition à envisager la gestion publique d'une ou plusieurs ISDI pour aider les chantiers locaux à trouver des exutoires proches à prix raisonnable

Sites identifiés



Suites proposées en 2021

- Poursuite des travaux pour inscrire dans les PLU les 10 sites identifiés
 - Evaluation environnementale probable (voir PLU Saint-Julien)
 - Recherche de sites d'accueil de mesures compensatoires
- Priorité aux projets des Envignes, de Feigères et de Saint-Julien
 - 1 fiche projet par site, élaboration conjointe CCG/ communes/ F.BTP
 - Viser le dépôt d'un dossier ICPE fin 2021 pour les Envignes
 - Gestion publique recherchée pour les Envignes
- Technicien référent : A.Peltan
 - Prendra contact avec les Maires concernés par les sites prioritaires dès février

A plus long terme sur le mandat

- Harmoniser la stratégie avec l'Etat
 - Faire valider par l'Etat qu'il n'acceptera pas d'ICPE sans avis favorable des collectivités
- Réflexion sur la prise de compétence partielle ou totale par la CCG
 - Par exemple pour ISDI > 100 000 m³

M De Smedt indique que Saint-Julien s'apprête à lancer la modification du PLU pour 2 sites alors que la présentation fait apparaître 4 tènements.

A Magnin note que les éléments présentés visent une proposition centralisée, avec 1 ou 2 grands sites qui vont générer un trafic important sur le territoire. Il est nécessaire à son sens d'avoir davantage de sites, mieux répartis sur le territoire.

PJ Crastes précise que les sites proposés aujourd'hui sont issus d'un recensement effectué par la fédération du bâtiment en 2019. Il peut néanmoins y avoir d'autres sites qui n'apparaissent pas sur cette carte, qu'il conviendra de référencer, l'idée étant d'avoir des sites en gestion privée et d'autres en gestion publique pour les plus importants.

M De Smedt souligne l'importance de créer quelques structures pouvant accueillir d'importants tonnages, gérées par la collectivité publique, notamment pour accueillir les déchets issus de projets publics.

A Magnin craint que la création d'une grande ISDI appelle des dépôts issus de l'extérieur du territoire.

JC Guillon propose de conserver une certaine maîtrise publique sur les ISDI afin d'éviter l'arrivée sur le territoire de remblais qui soient issus de territoires extérieurs et notamment de Genève.

L Chevalier constate que c'est le cas avec les carrières du Salève. Il est important de développer des outils qui puissent freiner ces importations de déchets.

PJ Crastes précise que les ISDI ne permettent pas d'accueillir des terres étrangères, ce qui n'est pas le cas des carrières du Salève.

E Rosay ne remet pas en cause la démarche mais toutes les communes devraient disposer d'une ISDI avec un phasage de leur ouverture à l'échelle du territoire.

Il réitère sa proposition de travailler sur les terrains de la plaine de Viry, qui peuvent constituer un site intéressant.

A Peltan souligne que ces questions se sont posées mais la difficulté réside dans la capacité de l'environnement à accepter de telles structures, toutes les communes n'étant pas sur le même pied d'égalité.

F De Viry rappelle que la municipalité s'était opposée à l'époque pour une ISDI sur la plaine de Viry. Ce dossier pourrait être néanmoins étudié à nouveau.

PJ Crastes indique qu'il est nécessaire de prioriser les sites afin d'avoir une meilleure maîtrise et voir quels autres tènements pourraient accueillir ces déchets qui ne nécessiteraient pas une gestion publique.

JL Pécorini précise que les carrières du Salève n'acceptent pas davantage des remblais issus de Suisse que ceux français au motif d'une rémunération supérieure. Par ailleurs, lorsque le gestionnaire demande une prorogation d'exploitation, les services de l'Etat et départementaux peuvent intervenir sur l'exploitation des remblais.

PJ Crastes rappelle les carrières existantes sur le territoire :

- Vuache : capacité de 20 à 30 000 tonnes/an
- Vulbens : capacité de 20 à 30 000 tonnes/an
- Salève : capacité de 100 000 tonnes/an (200 à 300 000 tonnes/an jusqu'à présent mais diminution de l'activité d'extraction)

Les besoins pour les projets à venir sont les suivants :

- collège du Vuache : 17 000 m³
- promotion ancien site France Telecom : 27 000 m³
- promotion Neydens : 10 000 m³

A Magnin souligne l'importance de réguler cette économie qui constitue une véritable manne financière pour les privés.

PJ Crastes ajoute qu'il s'agit également d'un enjeu pour les finances locales, les coûts d'évacuation des terres devenant une part importante dans le coût des projets. Une entreprise qui dispose actuellement d'une ISDI est très largement avantagée.

Il ajoute que le site des Envignes identifié parmi les 10 sites cartographiés aurait une capacité de stockage de 600 à 700 000 m³.

J Bouchet souhaite savoir comment serait mise en œuvre la gestion publique d'une ISDI.

A Peltan répond qu'il sera nécessaire de confier la gestion à un privé par délégation de service public moyennant un cahier des charges à respecter.

PJ Crastes signale que le site de Feigères, identifié dans le recensement, nécessite la création d'une voie de desserte mais qui pourrait être utilisée à terme pour desservir la zone de Malchamps par l'arrière. Des contraintes environnementales sont présentes (traversée d'un fossé) mais le projet n'avait pas été poursuivi car économiquement non viable. La question doit être de nouveau posée aujourd'hui.

E Rosay souhaite savoir s'il est possible de contrôler la provenance des déchets.

PJ Crastes répond par l'affirmative dans le cas d'une gestion publique. En revanche, si l'ISDI est privée, la collectivité ne dispose pas des moyens juridiques pour ce faire.

Après discussion, les élus demandent la mise à jour des sites répertoriés et l'investigation, en plus du site des Envignes, des sites de Feigères et de Saint-Julien pour une gestion publique.

3. Point d'étape sur le diffuseur de Viry

M Mermin rappelle que le Département avait invité d'ici fin janvier la commune de Viry ainsi que la Communauté de Communes à se positionner sur le dossier suite à la validation du tracé par l'Etat. Cette décision a finalement été repoussée à fin avril. Une présentation du projet au conseil municipal de Viry doit être agendée sur avril, probablement en date du 13, avec la présence d'élus de la Communauté de Communes.

L Chevalier précise qu'effectivement il est difficile de prévoir une date plus proche, les élus travaillant actuellement sur le budget de la commune. Il est prévu un vote en conseil municipal au plus tard à sa séance du 27 avril.

M Grats demande si la commune a avancé sur son positionnement.

L Chevalier répond qu'une réunion de travail a été organisée depuis janvier. Le conseil municipal compte beaucoup de nouveaux élus pour lesquels une appropriation du dossier est nécessaire.

F Benoit rappelle qu'au-delà de l'aspect mobilité, ce dossier présente également un aspect économique à ne pas négliger. En effet, certaines entreprises se sont installées sur la zone de Viry en vue de la création de la sortie et des promesses faites par les élus dans ce sens. Il faut par ailleurs avoir à l'esprit que les zones d'activité proches des diffuseurs ont beaucoup de succès.

L Chevalier propose à F Benoit de venir également en conseil municipal expliquer cet aspect du dossier.

PJ Crastes rappelle qu'il s'agit d'un projet porté par ATMB et le Département, la CCG n'est pas maître d'ouvrage et ce sont ces deux entités qui ont porté les études techniques. Il serait bien qu'elles soient présentes à la réunion du conseil.

L Chevalier répond que le Département et ATMB seront présents en séance.

III. Compte-rendu des commissions

C Vincent rappelle le travail actuellement mené pour identifier des terrains pour la sédentarisation des gens du voyage. Il s'agit d'un sujet qui concerne toutes les communes.

IV. Approbation du compte-rendu du Bureau communautaire du 1^{er} février 2021

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

V. Délibérations

1. Economie – Entretien des voiries communautaires sur l'ensemble des zones d'activités économiques du territoire de la Communauté de communes du Genevois – Attribution du marché de travaux

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Benoit, 8ème Vice-Président,

Suite à la loi NOTRe et au transfert de la compétence « Aménagement des Zones d'Activités Economiques (ZAE) », la Communauté de Communes du Genevois assure l'entretien de ces dernières. L'évaluation financière du transfert de cette compétence a été établie au travers de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Dès suite, un plan pluriannuel d'investissement (PPI) a été établi afin de planifier les travaux d'entretien de voirie à réaliser par ordre de priorité. Ce plan pluriannuel d'investissement est réactualisé chaque année pour tenir compte des évolutions.

Afin de réaliser ces travaux, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée ouverte avec envoi, le 18 décembre 2020, d'un avis d'appel public à la concurrence au BOAMP ((Bulletin officiel des annonces de marchés publics). La date limite de réception des offres était fixée au 20 janvier 2021 à 12h00.

Il s'agit d'un accord-cadre à bons de commande mono-attributaire. Son montant maximum annuel est de 180 000 € H.T.. La durée initiale de l'accord-cadre est fixée à 1 an à compter de sa notification. Il pourra être reconduit 3 fois 1 an.

L'analyse des offres a été réalisée conformément aux critères de jugements dans le règlement de la consultation. Cette analyse a été présentée, pour avis, à la Commission achats, réunie le 15 février 2021. Au vu du classement des offres, la Commission propose de retenir l'offre du groupement EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SAS/GUINTOLI SAS économiquement la plus avantageuse, selon les prix du bordereau des prix unitaires, pour un montant estimatif de 246 628 € HT.

*Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles R. 2123-1, R. 2123-4 et R. 2123-5,
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence en matière de zones d'activité économique,
Vu la proposition de la Commission Achats réunie le 15 février 2021,*

DELIBERE

Article 1 : **décide** de retenir l'offre du groupement EIFFAGE ROUTE CENTRE EST SAS/GUINTOLI SAS économiquement la plus avantageuse, selon les prix du bordereau des prix unitaires.

Article 2 : **rappelle** que les crédits seront inscrits au budget Principal - exercice 2021 – chapitre 21.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ledit marché et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ -

2. Mobilité : convention de financement d'une étude d'opportunité d'un parking relais accompagné de services à Archamps

Le Bureau,

Vu l'exposé de Monsieur Bouchet, 3ème Vice-Président,

La Communauté de communes du Genevois, en partenariat avec l'ATMB, l'Etat de Genève et la Fondation des Parkings, souhaite disposer d'une étude d'opportunité quant à la réalisation d'un P+R associé à des services qui serait situé sur la technopole d'Archamps, et avec Genève comme destination des pendulaires.

Compte tenu de l'intérêt commun que présente la réalisation de cette étude pré-opérationnelle et des études complémentaires qui pourraient l'enrichir, les partenaires précités ont convenu de contribuer chacun à son financement à part égale.

La Communauté de communes du Genevois (CCG) s'est portée pilote de cette étude, pour laquelle elle a passé un marché avec un bureau d'études.

Cette convention a pour objectif notamment de définir :

- les modalités générales de mise en œuvre de l'étude et d'information des partenaires,
- les modalités de répartition du montant de l'étude qui s'élève à 33 000 € hors taxes (HT).

Le coût de l'étude pour la CCG s'élève à 8 250 € HT.

Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité,

DELIBERE

Article 1 : **approuve** la convention de financement d'une étude d'opportunité d'un parking relais accompagné de services à Archamps, jointe à la présente délibération.

Article 2 : **rappelle** que les crédits sont inscrits au budget principal- exercice 2021 – chapitre 20.

Article 3 : **autorise** Monsieur le Président à signer ladite convention et toutes pièces annexes.

Article 4 : **autorise** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOpte A L'UNANIMITE -

JC Guillon souhaite savoir si l'étude analysera également la faisabilité de créer un parking pour permettre ensuite aux usagers de partir à vélo.

PJ Crastes répond que l'étude de potentiel vise plutôt les frontaliers sur un potentiel de 150 à 200 véhicules. A priori cette option ne semble pas poser problème mais il serait nécessaire dans ce cas d'adapter la tarification.

C Vincent note que le P+R de Collonges ne fonctionne pas très bien, avec beaucoup de voitures qui se garent à l'extérieur. C'est peut-être l'aspect tarification qui est en cause.

VI. Divers

1. SIGETA

PJ Crastes explique que la réunion prévue demain est reportée. Le SIGETA connaît actuellement deux difficultés majeures :

-crise politique interne suite à la proposition faite par le président au Préfet, sans concertation, d'un terrain à Cruseilles pour l'accueil des grands groupes. Cette proposition ne sera finalement pas retenue car le terrain doit être sous maîtrise publique ce qui n'est pas le cas

-la prospective financière annoncée prévoit plus qu'un doublement de la cotisation, qui passerait de 3 à 7 €/habitant. Bien que le SIGETA ait devant lui des projets à mener, leur financement par augmentation de la cotisation pose question notamment sur la stratégie financière proposée.

Une réunion des présidents des EPCI est prévue jeudi 04 mars.

A Magnin souligne que le Préfet a indiqué qu'il ne procéderait à aucune expulsion en cas d'occupation illégale car les territoires du SIGETA ne respectent pas le schéma. Cette position est difficilement entendable par les élus et il propose de faire un courrier commun dans ce sens.

PJ Crastes rappelle que jusqu'à présent le Préfet procédait aux expulsions mais une décision du tribunal lui a donné tort. Il est donc indispensable pour le territoire d'avancer sur la création de places de sédentarisation pour être conforme au schéma.

Il rappelle l'avancée juridique majeure avec la création d'une amende forfaitaire mais le décret d'application n'est toujours pas paru, trois ans après l'adoption de la loi.

2. CPER et plan de relance

*CPER : seuls les projets de plus de 2 M € seront éligibles et qui ne pouvant pas élargir à d'autres dispositifs. Seul le projet communal de passage sous voirie mode doux à Valleiry pourrait prétendre à ce fonds.

*plan de relance : les projets devront être terminés au plus tard fin 2022. Une sélection de 5 à 6 projets à soumettre à l'Etat doit être faite et transmise au Sous-Préfet.

3. Relations avec la trésorerie de Saint-Julien

E Rosay évoque les difficultés rencontrées dans la gestion des mandats avec la trésorerie, qui procède à des rejets réguliers qui n'ont parfois pas lieu d'être.

JC Guillon propose de saisir par courrier la Direction départementale des finances publiques pour alerter sur la question.

A Magnin rappelle les difficultés de recrutement et de turn-over que connaît la trésorerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Rédigé par Séverine Ramseier, le 03 mars 2021.

Vu par le Président